

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-398.

Loi pour faire droit à Willa Keith Thomson.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Willa Keith Thomson, demeurant en la ville de Montréal-Ouest, province de Québec, épouse de Garth Patrick Thomson, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de septembre 1937, en ladite cité, et qu'elle était alors Willa Keith McLaren; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.